

13 décembre 2021

# EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

## Informations utiles:

- Le 7 décembre 2021, [le projet de loi n°7928](#) a été déposé à la Chambre des Députés. Ce projet de loi vise à maintenir les restrictions temporaires des déplacements non essentiels des ressortissants de pays tiers vers le Luxembourg, initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2021, jusqu'au 30 juin 2022 inclus. Ces restrictions temporaires sont prévues par [l'article 2 de loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration](#).
- Les flux migratoires ont été au cœur des [échanges entre représentants de la société civile et la sous-commission « Avenir de l'Europe »](#), qui ont eu lieu le 6 décembre 2021 dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Le but de cette conférence est de tendre l'oreille aux attentes des citoyens européens sur l'avenir de l'Europe.
- Dans sa [réponse à la question parlementaire n°5189 du 5 novembre 2021](#), le ministre des Affaires étrangères et européennes, Jean Asselborn, a insisté que le Luxembourg condamne toute violence et manquement au respect du droit international et des droits de l'homme. Le contrôle de la migration aux frontières extérieures doit s'opérer en plein respect du principe de non-refoulement, de la dignité humaine, et de la législation européenne en vigueur. De plus, le ministre a souligné que la protection des frontières extérieures n'est pas la panacée pour la gestion de flux migratoires. Tous les moyens de la boîte à outils européenne, incluant aussi bien des moyens financiers que des supports en nature à travers l'agence Frontex et l'EASO, doivent être mobilisés à cette fin.

## Publication EMN:

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication de notre dernière étude intitulée [« Integration of migrant women in Luxembourg: policies and measures »](#). L'étude présente les politiques et mesures en place qui visent à soutenir l'intégration des femmes migrantes ressortissantes de pays tiers au Luxembourg, ainsi que les défis qu'elles rencontrent dans leur intégration.

## Chiffre de la semaine: 85%

La population du Grand-Duché est composée de 50% d'hommes et 50% de femmes. On trouve des écarts importants du taux de féminisation selon les groupes nationaux. Ainsi, en ne tenant compte que des groupes nationaux avec plus de 400 personnes, les taux de féminisation les plus élevés se trouvent parmi les ressortissants thaïlandais (85% de Thaïlandaises), philippins (74%), ukrainiens (68%), et brésiliens (67%). Le taux de féminisation est le moins important au Luxembourg parmi les ressortissants afghans (33%), irakiens (38%) et tunisiens (39%).

Source : CTIE, RNPP au 1er janvier 2021

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,  
merci de contacter [mathis.osburg@uni.lu](mailto:mathis.osburg@uni.lu)**

### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)